



Objet : Courrier de rentrée

Chers Parents,

Je vous souhaite, ainsi qu'à vos enfants, une belle et sereine rentrée/année scolaire 2025-2026. Je profite de ce premier courrier pour vous transmettre de nombreuses informations. Celui-ci vous sera également envoyé aujourd'hui par mail. **Si vous ne l'avez pas reçu par mail, n'hésitez pas à me contacter (g.martin@saintepegge.be) afin que je vous ajoute au listing.** Aujourd'hui, vous recevrez également par mail le Projet éducatif – Projet pédagogique – Projet d'école – Règlement des études – Règlement d'ordre intérieur de notre établissement. Je vous demanderai de bien vouloir en prendre connaissance. Tout au long de l'année, je favoriserai essentiellement une communication par mail.

- Estimation des frais scolaires obligatoires de l'année :

- Journée sportive à l'Andenne Arena (M3 → P6) : +/- 5€.
- Théâtre : 2 x 4,50€.
- Education physique/Natation pour les primaires : +/-19 x gym (19 x 3,50€) et +/-19 x natation (19 x 6€).
- Sorties culturelles et sportives (exposition, musée, etc.) : +/-20€ en fonction des projets.
- Classes « vertes ». Tarif variable (entre 100 et 300 euros) en fonction des classes/années et des séjours.

« Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire du 03-05-2019

Article 1.3.1-1.39° **Frais scolaires** : les frais afférents à des services et fournitures portant sur des activités organisées dans le cadre de l'enseignement dispensé par les écoles organisées ou subventionnées durant les périodes d'apprentissages prévues dans l'horaire des élèves. Sont aussi considérés comme frais scolaires les droits d'accès à la piscine, les droits d'accès aux activités culturelles et sportives et les frais liés aux séjours pédagogiques avec nuitée(s). »

- Horaire de la semaine :

Les horaires de cours sont harmonisés au sein de chaque école Sainte-Begge du fondamental.

- L'accueil du matin aura lieu entre 8h10 et 8h25.
- La rentrée quotidienne se fera entre 8h25 et 8h35. Toutes les matinées se termineront à 12h15, mercredi compris. Le repas se déroulera de 12h15 à 12h45.
- Les lundi, mardi et jeudi après-midi, les cours reprendront à 13h30 et se termineront à 15h30.
- Le vendredi après-midi, les cours reprendront à 13h30 et se termineront à 15h10.

- Repas :

A partir du lundi 1^{er} septembre, des repas chauds seront à nouveau servis à l'école. Cette année, nous travaillerons avec le traiteur Sébastien Pyck, basé à Eghezée, via la société Ekillibre. Les commandes/annulations des repas se feront exclusivement par vos soins via l'application ApSchool. Au niveau des prix, une indexation de ceux-ci nous est malheureusement imposée :

- Repas pour les élèves des classes maternelles (soupe, repas, dessert) : 4,07€
- Repas pour les élèves des classes primaires (soupe, repas, dessert) : 5,10€
- Soupe : 0,70€

- Congés scolaires officiels et premières activités programmées :

Rentrée scolaire	Lundi 25 août
Petit-déjeuner de rentrée organisé par le comité de parents de Namêche Section maternelle et primaire	Lundi 25 août dès 8h00
Photos de classe Namêche	Lundi 1 ^{er} septembre en matinée

Photos de classe Bonneville	Mardi 2 septembre en matinée
Activité « sécurité routière » - Police Andenne Arena P5 de Thon	Jeudi 4 septembre de 9h00 à 10h30
Activité « sécurité routière » - Police Andenne Arena P6 de Thon	Jeudi 4 septembre de 10h30 à 12h00
Activité « sécurité routière » - Police Andenne Arena P5/P6 de Namèche	Jeudi 4 septembre de 13h30 à 15h00
Journée sportive à l'Andenne Arena P5-P6 de Namèche et de Thon	Lundi 8 septembre
Journée sportive à l'Andenne Arena P3-P4 de Namèche et de Bonneville	Mardi 9 septembre
Activité nature - pêche Moulin de Kevret - Andenne P5/P6 de Namèche	Mardi 9 septembre
Photos de classe Thon	Mercredi 10 septembre
Journée sportive à l'Andenne Arena P1-P2 de Namèche et de Bonneville	Jeudi 11 septembre
Activité nature - pêche Moulin de Kevret - Andenne P6 de Thon	Jeudi 11 septembre
Journée sportive à l'Andenne Arena M3 de Namèche – Thon - Bonneville	Vendredi 12 septembre en matinée
Activité nature - pêche Moulin de Kevret - Andenne P5 de Thon	Jeudi 18 septembre
Réunion du comité de parents Namèche	Lundi 22 septembre à 20h à Namèche
Conseil de participation	Lundi 29 septembre à 20h à Bonneville
Evaluations externes non certificatives P3 – P5 de Namèche/Thon/Bonneville	Entre le mercredi 1 ^{er} et le mercredi 15 octobre
Souper d'école à Andenne Namèche	Vendredi 10 octobre
Souper d'école à Andenne Bonneville - Thon	Samedi 11 octobre
Congé de Toussaint - d'automne	Du lundi 20 octobre au vendredi 31 octobre
Classes historiques à Jamiolle P1-P2-P3-P4 de Bonneville	Du mardi 4 au vendredi 7 novembre
Commémoration du 11 novembre	Mardi 11 novembre
1 ^{er} bulletin pour les élèves de primaire	Semaine du lundi 17 novembre
Journée pédagogique	Jeudi 27 novembre
Journée pédagogique	Vendredi 28 novembre
Concert d'Antoine Armedan à Bonneville AC → P4 de Bonneville AC → M3 + P5/P6 de Thon	Mardi 2 décembre
Classes de dépaysement à la ferme du chant d'oiseaux M2/M3 de Namèche-Thon-Bonneville	Du lundi 8 au mercredi 10 décembre
Journée à la ferme du chant d'oiseaux AC/M1 de Namèche-Thon-Bonneville	Lundi 8 décembre
Marché – Concert de Noël Namèche	Mercredi 17 décembre dès 18h
Congé de Noël - d'hiver	Du lundi 22 décembre au vendredi 2 janvier
Festival du livre Namèche	Du lundi 12 au vendredi 23 janvier
Planètes Mômes à Bonneville AC → P4 de Bonneville AC → M3 + P5/P6 de Thon	Mardi 13 janvier
Réunion du comité de parents Namèche	Lundi 19 janvier à 20h à Namèche
Formation pour les enseignants de P3/P4 Namèche - Bonneville	Jeudi 12 février
Congé de Carnaval – de détente	Du lundi 16 février au vendredi 27 février
Festival du livre Bonneville - Thon	Du lundi 9 au vendredi 20 mars
2 ^{ème} bulletin pour les élèves de primaire	Semaine du lundi 16 mars
Lundi de Pâques	Lundi 6 avril
Classes vertes à Mozet P1/2/3/4 de Namèche	Du lundi 20 au mercredi 22 avril
Classes de découverte à Durbuy	Du lundi 20 au vendredi 24 avril

P5/P6 de Namèche et de Thon	
Congé de Pâques – de printemps	Du lundi 27 avril au vendredi 8 mai
Réunion du comité de parents Namèche	Mardi 12 mai à 20h à Namèche
Jeudi de l'Ascension	Jeudi 14 mai
Journée pédagogique	Vendredi 15 mai
Fancy-fair Namèche	Samedi 23 mai
Fancy-fair Bonneville - Thon	Dimanche 24 mai
Lundi de Pentecôte	Lundi 25 mai
CEB P6 de Namèche et de Thon	Jeudi 18 - Vendredi 19 - Lundi 22 - Mardi 23 juin En matinée uniquement
Remise des prix AC → M3 de Namèche	Vendredi 19 juin dès 17h30
3 ^{ème} bulletin pour les élèves de primaire	Semaine lundi 29 juin
Marche parrainée AC→P2 de Bonneville	Mardi 30 juin
Journée vélo P3/P4 de Bonneville P5/P6 de Thon et de Namèche	Mardi 30 juin
Drink de fin d'année offert aux parents Bonneville - Thon	Mardi 30 juin dès 15h30 à Bonneville
Remise des CEB P6 de Namèche et Thon à Namèche	Mercredi 1 ^{er} juillet à 20h
Fin des cours Accueil extra-scolaire gratuit à Bonneville et à Namèche de 12h15 à 16h max.	Vendredi 3 juillet à 12h15
Vacances d'été	Lundi 6 juillet

- Garderie Toussaint :

Pendant le congé de Toussaint, l'accueil extra-scolaire sera ouvert du lundi 20 au vendredi 31 octobre 2025. Les inscriptions débuteront le mardi 2 septembre à partir de 9h. Les élèves des implantations de Sainte-Begge 4 sont prioritaires. Pour que l'inscription soit prise en compte, nous vous demandons que votre enfant soit inscrit toute la semaine et que la garderie soit payée dans les 8 jours de l'inscription (10€/jour). L'accueil se déroulera à Bonneville de 7h à 18h. Les inscriptions se feront auprès de Madame Hanelore au 0499/22.12.64.

- Horaires des cours de psychomotricité et d'éducation physique/natation :

A. Au sein des classes **maternelles**, les cours de **psychomotricité** seront enseignés par Mme Véronique.

- Bonneville : Classe de Mme Emilie : Mardi de 10h35 à 12h15
Classe de Mmes Florine/Elodie : Jeudi de 8h35 à 10h15
Classe de Mme Marie-Valentine : Jeudi de 10h35 à 12h15
- Namèche : Classe de Mme Dorothée : Lundi de 8h25 à 10h15
Classe de Mme Murielle : Lundi de 10h35 à 12h15
- Thon : Classe de Mme Géraldine : Mardi de 8h35 à 10h15

B. Pour les élèves de **primaire**, les cours **d'éducation physique** à l'Andenne Arena reprendront à partir du mardi 26 août. Cependant, les cours de natation ne reprendront qu'à partir du lundi 1^{er} septembre car des travaux de maintenance du bassin de natation seront entrepris durant toute la semaine du 25 août.

Lundi après-midi	Natation	Professeurs	Education physique	Professeurs
Du 25/08/25 au 30/01/26	P1/P2 Namèche P3/P4 Namèche	Mr Jérémy Mr Gilles	P1 de Bonneville P5/P6 de Namèche	Mme Martine Mr Benjamin
Du 02/02/26 au 03/07/26	P1 de Bonneville P5/P6 de Namèche	Mme Martine Mr Benjamin	P1/P2 Namèche P3/P4 Namèche	Mr Jérémy Mr Gilles

Jeudi matin	Natation	Professeur	Education physique	Professeur
Du 25/08/25 au 30/01/26	P2 de Bonneville	Mme Martine	/	/
Du 02/02/26 au 03/07/26	/	/	P2 de Bonneville	Mme Martine

Vendredi PM	Natation	Professeurs		Education physique	Professeurs
Du 25/08/25 au 30/01/26	P5 de Thon P6 de Thon	Mr Gilles Mr Steve		P3 de Bonneville P4 de Bonneville	Mr Jérémy Mme Martine
Du 02/02/26 au 03/07/26	P3 de Bonneville P4 de Bonneville	Mr Jérémy Mme Martine		P5 de Thon P6 de Thon	Mr Gilles Mr Steve

Heure supplémentaire d'éducation physique en P5/P6

P5/P6 de Namêche : Semaine A – Vendredi de 13h30 à 15h10 – Mr Benjamin

P5 de Thon : Semaine A – Lundi de 10h35 à 12h15 – Mme Martine / **P6 de Thon** : Semaine B – Lundi de 10h35 à 12h15 – Mme Martine

- Gratuité en maternelle :

Le Pacte pour un enseignement d'excellence porte l'objectif d'atteindre progressivement **la gratuité** dans l'enseignement obligatoire. C'est déjà pleinement le cas dans l'enseignement maternel depuis la rentrée 2021. Conformément à la circulaire 7134, chaque école reçoit des subsides afin de limiter les frais scolaires réclamés aux parents des élèves des classes maternelles. Ceux-ci sont utilisés pour l'achat de fournitures scolaires, pour des activités pédagogiques, etc. Néanmoins, nous pouvons vous réclamer certains types de frais mais devons respecter un plafond.

Types de frais	Précisions
Les frais de piscine	- Frais calculés au prix coutant couvrant <u>uniquement</u> l'accès à la piscine et les déplacements y afférents.
Les frais liés aux activités scolaires, culturelles et sportives - <u>sauf piscine</u>	- Plafond ¹² de 45 euros maximum par élève du niveau maternel et par année scolaire. Ce montant sera indexé annuellement.
Les frais liés aux séjours pédagogiques* avec nuitée(s)	- Plafond ¹³ de 100 euros maximum par élève du niveau maternel. Ce montant sera indexé annuellement. - Cette somme est fixée pour la durée totale de la scolarité maternelle d'un élève.

Ces montants sont indexés chaque année. Pour l'année scolaire 2025-2026, ils se montent respectivement à 56,32 euros et 125,16 euros. Ce que l'école ne doit pas fournir : « *Seules les fournitures scolaires suivantes ne sont pas fournies par les écoles et restent donc à charge des responsables légaux de l'élève : le cartable non garni, le plumier non garni ainsi que les tenues vestimentaires et sportives usuelles de l'élève. La fourniture des langes, des mouchoirs et des lingettes reste de la prérogative des parents. Les collations et les repas sont également à charge de ceux-ci.* »

- Gratuité en P1/P2/P3 :

La Fédération Wallonie-Bruxelles a étendu cette mesure aux trois premières années du primaire (circulaire 8866). Voici les frais scolaires que l'école **pourra vous réclamer** à coût réel : Les droits d'accès à la piscine avec les déplacements qui y sont liés, le droit d'accès aux activités scolaires, culturelles et sportives et les frais liés aux séjours pédagogiques avec nuitée(s).

En outre, comme le mentionne la circulaire : « *Enfin, le Gouvernement a entamé une réflexion sur la définition de plafonds aux droits d'accès aux activités scolaires, culturelles et sportives ainsi qu'aux frais liés aux séjours pédagogiques avec nuitée(s). Dès que ces plafonds seront fixés, une information spécifique vous sera adressée en veillant à vous laisser le temps nécessaire à leur mise en œuvre* » (Circulaire 8866, page 1). Nous ne sommes donc pas encore en mesure de vous annoncer la somme annuelle totale qui pourra vous être réclamée.

Dès lors, les élèves de P1/P2/P3, comme les élèves des classes maternelles, ne devront plus se rendre à l'école avec des crayons, marqueurs, stylos, etc. Ces achats seront dorénavant financés par l'école. D'autres frais sont également à la charge des parents comme un cartable non garni, un plumier non garni et des tenues vestimentaires et sportives usuelles de l'élève. Certains frais scolaires non imposables pourront **être proposés** par l'école au coût réel, tels que des manuels scolaires, cahiers d'exercices, etc.

Je vous prie d'agréer, chers Parents, mes salutations distinguées et reste à votre entière disposition pour toute question éventuelle de votre part.

Guillaume MARTIN – Directeur - 081/58.13.61 - g.martin@saintebege.be